



Formation en ligne

Réaliser une installation incendie d'un établissement (extincteurs portatifs et mobiles)

dimensionner et positionner vos extincteurs selon la réglementation en vigueur, en toute autonomie et avec méthode.



En quelques chiffres

> 70+ vidéos

> 7h de formation

> 350€/personne

> 100% de réussite



Réaliser une installation incendie d'un établissement (extincteurs portatifs et mobiles)



Tarif : 350€ /personne



Durée : 7h de formation



Objectifs

- Réaliser le dimensionnement et l'implantation des extincteurs d'un établissement selon les réglementations applicables et les recommandations de l'APSAD R4.



Prérequis

Parler et lire le français.



Moyens pédagogiques

La formation est à suivre en ligne via la plateforme de e-learning intégrée à notre site [avorisk.fr](https://www.avorisk.fr). Elle est accessible depuis n'importe quel support connecté à Internet (pc, tablette, smartphone) via tous les navigateurs et sans aucun logiciel spécifique.

L'apprenant est invité à suivre un parcours de formation comprenant des vidéos, des quiz et des exercices pratiques.

Des ressources complémentaires sont partagées telles que des illustrations de défauts constatés sur le matériel et des procédures de vérification.

Il est possible de poser des questions directement au formation pendant et après la formation.



Évaluation

L'évaluation des acquis de l'apprenant se traduit par un QCM (Questionnaire à choix multiples).

En cas de réussite, afin de valider et de certifier ses acquis, l'apprenant recevra une attestation de formation.



Public concerné

Toute personne chargée de réaliser le dimensionnement d'une protection incendie d'un établissement :

- Techniciens vérificateurs d'extincteurs
- Chargés d'affaires en protection incendie
- Technicien prévention incendie
- Animateur sécurité



Programme

- Introduction
- Rôle et responsabilités
- Les différents feux
- Les agents extincteurs
- Les appareils extincteurs
- Les principales réglementations
- Choix de l'agent extincteur en fonction du risque
- Règles d'installation
- Traçabilité
- Règles APSAD R4 - Protection générale
- Règles APSAD R4 - Protection complémentaire
- Règles APSAD R4 - Protection d'installations particulières
- Règles APSAD R4 - Positionnement des extincteurs